

Gardien de la paix avec Bac+5

Par **Sev3nz**, le **21/06/2014** à **11:18**

Bonjour à tous,

Je voulais avoir votre avis sur cette question un peu épineuse. Durant l'année universitaire suivante (pendant mon M2), j'envisage de passer le concours d'officier de police, en espérant évidemment l'avoir. Mais celui-ci étant très très rude et sélectif, je connais beaucoup de personnes qui ont pris la décision de devenir gardien de la paix, pour évoluer après en interne jusqu'à devenir officier.

Dans l'hypothèse où je n'aurais pas ce concours, j'hésite donc à poursuivre dans cette même voie, mais, sans aucunement dégrader ce très beau métier, je dois admettre que ça m'embête un peu : passer un concours niveau bac, avec un bac +5 en droit ? Autant vous dire que mes parents ne sont que peu emballés...

Donc je voulais savoir ce que vous pensiez personnellement d'un tel parcours, savoir si les possibilités de devenir officier une fois GPX sont largement ouvertes pour une personne disposant de tels diplômes, savoir si le métier de GPX étant passionnant, etc. Bref : un juriste au Bac +5 a-t-il tort de "se contenter" de commencer GPX ?

Merci d'avance

Par **joaquin**, le **21/06/2014** à **18:07**

Bonjour,

Je suppose que vous avez vu ce site :

<http://www.lapolicenationale recrute.fr>

Apparemment, en interne pour un gardien de la paix, la route est longue pour devenir ensuite officier (lieutenant, capitaine, commandant) : 5 à 10 ans en général.

Je pense que la meilleure solution serait de tenter tout de même le concours externe d'officier, tout en passant le concours de gardien de la paix. Si vous réussissez le concours de gardien de la paix, vous pourrez continuer à passer le concours externe d'officier puis, au bout de quelques années, tenter la promotion en interne.

Enfin, dans tous les cas (et je suppose que c'est le cas pour vous), il faut vraiment être

intéressé par le métier de policier, qui n'est pas vraiment un métier de juriste au sens strict.

Sinon, il y a beaucoup de diplômés Bac+4 et Bac+5 qui tentent les concours niveau bac (fonctionnaires de catégorie B), puis arrivent assez rapidement (5 à 10 années tout de même) à accéder au grade de catégorie A par la promotion interne.

Cordialement
JG

Par **Sev3nz**, le **24/06/2014** à **11:37**

Bonjour, merci de votre réponse.

Oui oui en effet, j'ai déjà fait le tour de ces sites. J'ai également lu qu'il était possible de passer le concours externe d'officier tout en état GPX, ce qui est une bonne chose, puisque mes diplômes me serviraient au moins à quelque chose finalement, et en cas d'échec, je ne serais que plus armé pour le concours interne.

Comme vous dites, je suppose qu'il faut un certain temps avant d'intégrer la famille des officiers, mais est-ce un mal ? Avoir un peu d'expérience doit peut-être être privilégié à l'obtention précoce du statut d'officier ?

J'ai bien conscience que le métier de policier est moins juridique que d'autres, mais c'est sans doute ça, que je recherche dans ce métier. Le droit me lasse quand il est trop abondant, et j'ai bien peur que le métier d'avocat puisse en devenir une cause à la longue. Peut-être en savez vous plus sur le métier de policier (notamment en PJ) et que vous pourriez me faire partager votre avis ?

Votre message me rassure tout de même en me laissant penser que, par une voie ou une autre, j'arriverais sans doute à terme à exercer le fonction d'officier de police.

Merci bien

Par **joaquin**, le **24/06/2014** à **16:42**

Bonjour,

Je ne peux guère vous renseigner plus. Je suis fonctionnaire, mais pas dans la police (je suis à la DGCCRF, un métier un peu voisin).

Mais il me semble que tenter Gardien de paix et officier en même temps me semble un bon choix. Par la promotion interne, on arrive souvent à des postes de catégorie supérieure, assez rapidement.

Cordialement
JG

Par **ainezumi**, le **25/06/2014** à **18:12**

Bonjour,

Je me permets de parler de l'expérience de l'un de mes meilleurs amis qui avec un bac+5 n'a pas réussi celui de commissaire, mais a réussi celui de gardien de la paix et je tiens à souligner comme JG l'a mis en lumière que tous les candidats retenus avaient minimum bac+5, une seule d'entre eux n'avait "qu" un bac+3...

Après j'ai pas mal lu de posts sur les métiers qui sont ouverts, regarde sur tous les sites de la fonction publique et plus particulièrement des Ministères pour avoir un aperçu des concours ouverts à bac+5.

On ne soupçonne pas le nombre de postes et de métiers en lien avec le Droit ne serait-ce que dans la fonction publique... et le nombre de passerelles ouvertes en cours de carrière pour évoluer et changer de voie.

Enfin, l'évolution en interne pour devenir commissaire dépendra de plein de facteurs, et notamment les facteurs travail / réussite / chance y sont pour beaucoup.

Bonne chance :)